

11.8 Question de Mme Armelle Gysen à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Santé mentale dans le sport de haut niveau»

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, depuis quelques mois, différents sportifs de haut niveau, notamment le joueur de tennis Alexander Zverev, ont brisé le silence en témoignant à propos de leurs difficultés psychologiques. Si ces déclarations sont effectivement courageuses, elles soulèvent un défi majeur, qui est celui de l'équilibre, de la force et de la stabilité psychologique de l'élite du sport en Belgique. Toute l'attention que vous et votre cabinet portez à ce sujet et tous les efforts que vous avez consentis ont visé à encadrer de la meilleure façon possible ces sportifs de haut niveau sur les plans médical et paramédical. Néanmoins, ces manifestations sont de plus en plus nombreuses et méritent qu'on se penche sur le sujet.

De quels soutiens spécifiques les sportifs de haut niveau disposent-ils pour soigner leur équilibre mental? Y a-t-il une coordination avec les fédérations sportives pour offrir à ces sportifs un cadre préventif et adapté sur le plan psychologique? Envisagez-vous des actions concrètes sur le terrain pour garantir un soutien psychologique? Comptez-vous les intégrer dans la politique sportive au sens général du terme?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La problématique de la santé mentale dépasse largement la sphère du sport de haut niveau. Néanmoins, la

Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven) et l'ADEPS mènent actuellement une étude sur le bien-être des athlètes olympiques.

Depuis quelques années, des avancées sont réalisées dans le domaine. En 2018, la commission scientifique du Comité international olympique (CIO) a souligné l'importance de la santé mentale chez les sportifs. En 2022, Athlete365, la plus grande communauté de sportifs de haut niveau, a mené une enquête auprès de ces derniers. Celle-ci a révélé qu'un athlète sur cinq souffrait malheureusement sur le plan mental. L'enquête a eu pour effet de libérer la parole des sportifs.

Lors des Jeux olympiques (JO) de Paris en 2024, le village olympique comportait, pour la première fois, un espace dédié à la santé mentale. Enfin, le Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), reconnu et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dispose du Pôle psychologique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPSy), qui est dédié à la psychologie du sport et est accessible à tous les sportifs sous statut.

De nombreuses initiatives ont donc vu le jour ces dernières années. Nous devons continuer les efforts et les échanges avec les fédérations sportives. De manière générale, avec le ministre Coppieters, nous continuerons à travailler sur cette problématique de la santé mentale.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – La santé mentale est fondamentale pour des sportifs qui s'illustrent et représentent notre pays au niveau international. En révélant leur talent, ils ont besoin de toute leur force mentale et d'une grande stabilité pour atteindre leurs objectifs. Je suis heureuse de voir les différentes initiatives qui existent et suis pleinement rassurée d'apprendre la participation de notre ministre de la Santé aux réflexions sur ce sujet.

11.9 De Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Menaces sur la diffusion du football belge»

Mme Özlem Özen (PS). – Depuis plusieurs semaines, la diffusion du football belge à la télévision est au cœur d'un bras de fer préoccupant entre la plateforme DAZN, détentrice des droits de la *Pro League*, et les principaux opérateurs télécoms belges. En refusant pour l'instant de conclure un accord avec ces derniers, DAZN rend impossible la diffusion des matchs par les canaux traditionnels, obligeant les amateurs de football à souscrire à une nouvelle application, pour un coût mensuel qui pourrait dépasser les tarifs habituels des distributeurs.

Cette situation a un impact direct sur l'accessibilité au football belge pour des dizaines de milliers de supporters, notamment les familles, les jeunes et les abonnés de longue date aux bouquets sportifs des opérateurs. Est concernée

l'accessibilité sur le plan financier, mais aussi sur le plan technologique, puisque tout le monde n'est pas équipé pour accéder à cette plateforme.

Madame la Ministre, êtes-vous informée de l'état des discussions en cours entre DAZN et les opérateurs? Ne craignez-vous pas une fracture numérique et sociale croissante dans l'accès aux contenus sportifs, en particulier à l'égard des jeunes et des publics fragilisés? Comment préserver une diffusion large, accessible et pérenne de notre football professionnel? Êtes-vous prête à soutenir et mener une réflexion sur un modèle alternatif de diffusion, grâce à une plateforme publique ou à une solution mixte, qui garantirait la visibilité du football professionnel et amateur?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, j'ai appris lundi dernier que la plateforme DAZN avait annoncé aux opérateurs télécoms qu'elle suspendrait les négociations pour le football belge et que le début du championnat ne serait pas diffusé à la télévision. Néanmoins, il ne relève pas de mes prérogatives de m'immiscer dans les négociations entre les opérateurs privés. La question de la retransmission des événements sportifs dépend de toute manière de la loi sur les droits d'auteur, au niveau fédéral. Par ailleurs, l'intervention de l'État pour permettre l'accès du public à des événements sportifs est réglementée par des dispositions européennes très strictes.

Au-delà de la discussion juridique, j'aimerais lancer un débat: les pouvoirs publics doivent-ils financer, avec l'argent des citoyens, des droits d'acquisition de chaque événement sportif pour permettre une diffusion généralisée? Nous aurons l'occasion d'en rediscuter au mois de septembre, à la rentrée.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse qui ne me surprend pas. Vos derniers propos auraient même pu être ceux de votre président de parti lui-même.

Quoi qu'il en soit, j'entends que vous ne pouvez intervenir dans un conflit opposant des acteurs privés. Cependant, cette situation met en évidence l'absence d'un dispositif public permettant de garantir l'accessibilité des contenus sportifs pour le plus grand nombre. C'est particulièrement important pour le football, qui est un élément central de notre culture populaire, de la cohésion sociale, voire de l'engagement associatif dans nos quartiers. Il me semble donc nécessaire de lancer dès maintenant une réflexion structurelle, car le problème risque de s'étendre à d'autres disciplines dans le futur. Je vous encourage donc à faire de ce sujet une priorité. Bien entendu, je me tiens à votre disposition pour contribuer de manière constructive à une telle réflexion.